

-----  
COMITE DE GESTION DES RESSOURCES  
PAYS PAUVRES TRES ENDETTES

0001-----  
N° /MEFB-CAB/CGRPTE

**COMMUNIQUE DES TRAVAUX DU COMITE DE GESTION DES  
RESSOURCES PAYS PAUVRES TRES ENDETTES**

-----

Le Comité de gestion des ressources issues des allègements des dettes extérieures dans le cadre de l'Initiative PPTE (Fonds PPTE) s'est réuni le 12 Janvier 2009 à Brazzaville, dans la salle des réunions du ministère de l'économie, des finances et du budget. Les travaux du Comité étaient présidés par Monsieur Wilfrid Albert OSSIE, Directeur de Cabinet du ministre en charge des finances, Président du comité. Y ont pris part les représentants des ministères et administrations publiques composant ledit comité.

L'ordre du jour des travaux a concerné :

- l'état d'exécution du programme des dépenses à financer sur les ressources PPTE autorisé par le Parlement au cours de l'exercice 2008 ;
- les conditions de suivi technique des travaux financés sur les ressources PPTE ;
- les modalités de communication aux populations et aux autorités des réalisations des dépenses financées sur les fonds PPTE ;
- les propositions des dépenses de lutte contre la pauvreté pour l'exercice 2009.

Le Comité de gestion des fonds PPTE a été institué par décret n°2008-58 du 31 mars 2008 de Son Excellence Monsieur le Président de la République. Il a pour missions principales de :

- faire des propositions au Gouvernement sur l'utilisation des ressources PPTE dans le cadre des objectifs du Document des Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ;
- assurer la bonne exécution des projets à financer sur les ressources PPTE et réaliser les contrôles nécessaires à cette fin.

## 1. **Etat d'exécution des dépenses autorisées au cours de l'exercice budgétaire 2008**

Il convient de rappeler que le Parlement avait, à l'occasion du Collectif budgétaire voté en Novembre 2008, autorisé la réalisation d'une enveloppe de 25 milliards de FCFA des dépenses de lutte contre la pauvreté. Toutefois, pour rester conforme aux conditions d'utilisation de ces ressources édictées par les bailleurs de fonds, les deux mois de la fin de l'exercice 2008 ont été mis à profit pour engager toutes les procédures de transparence et de concurrence pour l'exécution de ces dépenses.

A la date de la tenue de la présente réunion, seul un montant de 6,5 milliards de FCFA a été décaissé dont 5 milliards de FCFA transférés au Fond routier pour les travaux de réhabilitation des routes et pistes rurales et 1,5 milliards de FCFA utilisés pour réglés directement aux entreprises adjudicataires, des travaux de lutte contre les érosions de Brazzaville compte tenu de l'urgence.

Pour le reste des dépenses, les démarches suivantes ont été réalisées :

- Etudes sur la réhabilitation du réseau électrique de Brazzaville : les termes de référence ont été élaborés et les appels à manifestation d'intérêt ont été lancés dans les journaux de la place et la presse internationale. Le projet PURAC chargé de gérer ce processus a déjà reçu les manifestations d'intérêt de 8 sociétés internationales et le processus de présélection est en cours de réalisation pour solliciter les offres techniques et financières ;
- Réhabilitation des centres de santé : l'absence d'études n'a pas permis d'élaborer les cahiers de charge des travaux. Le Comité a décidé d'engager un cabinet technique pour aider le ministère de la santé à mener les études de base pour l'élaboration des dossiers d'appels d'offres ;
- Réhabilitation des écoles primaires de Brazzaville : les travaux techniques ont été engagés avec le concours du ministère de l'enseignement primaire pour élaborer des termes de référence et des cahiers de charges permettant de préparer les dossiers des appels à manifestation d'intérêt. Ceux-ci ont été adoptés et les appels d'offres seront lancés avant la fin du mois de janvier 2009 ;
- Construction des forages et des points d'eau dans les villages du Congo : les travaux techniques ont été engagés avec le concours du ministère de l'énergie et de l'hydraulique pour élaborer des termes de référence et des cahiers de charges permettant de préparer les dossiers des appels à manifestation d'intérêt. Ceux-ci ont été adoptés et les appels d'offres seront lancés avant la fin du mois de janvier 2009 ;

Le Comité a sollicité le ministère des travaux publics pour la transmission à son secrétariat des dossiers de sélection des opérateurs et de paiement pour les travaux de réhabilitation des pistes et routes rurales dont la réalisation a été exceptionnellement confiée au Fonds Routier.

Le Comité a adopté le calendrier indicatif des travaux devant mener au choix définitif des opérateurs pour l'exécution des travaux susmentionnés.

Du point de vue budgétaire, le Comité a suggéré le transfert des crédits non utilisés de 2008 au budget de l'Etat exercice 2009. A ce titre, il sollicitera la prise par le ministre des finances d'un arrêté de transfert de crédit pour 18,5 milliards de FCFA en vue de poursuivre la mise en œuvre du programme des dépenses arrêté en 2008.

## 2. Conditions de suivi des travaux

Compte tenu des difficultés techniques rencontrées tant au niveau des ministères dépeniers que des unités de gestion (PURAC et PRCTG), le Comité a décidé de sélectionner des opérateurs techniques pour assurer les fonctions de maîtres d'ouvrages pour le contrôle de la mise en œuvre des projets retenus. Cette disposition devrait permettre d'assurer un meilleur suivi technique en vue d'une bonne exécution des travaux en conformité avec les cahiers de charge.

Pour le département de la santé, l'opérateur choisi devra également assister le ministère pour la réalisation des études préliminaires.

Le Comité a instruit les deux unités de gestion (PURAC et PRCTG) pour mener le processus de sélection des opérateurs par voie d'appel d'offres ou de consultations restreintes.

## 3. Modalités de communication aux populations et aux autorités des travaux du Comité

En raison d'un portefeuille plus important de projets à réaliser au cours de l'exercice 2009, le Comité a décidé de tenir une réunion par mois. A l'issue de celle-ci, il publiera un rapport sur l'état d'exécution de ses missions accompagné de la situation du compte PPTE et de la situation des paiements effectués au cours de la période.

Ce rapport sera publié dans la presse locale, sur le site Internet du ministère des finances et transmis au Ministre des Finances, au Ministre d'Etat, au Ministre du Plan et au Premier Ministre en guise de compte rendu.

Le Comité a également retenu que tous les frais de communication ainsi que ceux liés au lancement des appels d'offres seront imputés sur les fonds PPTE.

## Propositions au Gouvernement pour l'exercice 2009

Pour 2009, une enveloppe de 19 milliards de FCFA a été retenue avec le FMI pour le financement des actions de lutte contre la pauvreté par l'utilisation des fonds PPTE. Ce montant s'ajoutera aux reports des projets de 2008 pour constituer une enveloppe globale de 37 milliards de FCFA. ***Ainsi, sur la base des objectifs définis dans le DSRP, le Comité de gestion des fonds PPTE propose les affectations suivantes sur l'enveloppe de 2009 en vue de compléter le projet de loi de finances actuellement en examen au Parlement :***

- **Cinq (5) milliards de FCFA** pour renforcer les efforts propres du gouvernement pour la réhabilitation du réseau de commerce fluvial (ports secondaires et voies d'évacuation des produits agricoles et halieutiques, moyens de navigation, etc.).

Cet investissement vise à améliorer les conditions de génération des revenus dans le monde rural ;

- **Quatre (4) milliards de FCFA** pour le lancement de l'opération d'assainissement des villes de Brazzaville et de Pointe-Noire (curage des caniveaux et des voies naturelles d'évacuation des eaux, ramassage des ordures, etc.). Le but visé est de profiter de la petite saison sèche pour améliorer les conditions de salubrité, d'hygiène et de santé dans les deux grands centres urbains ;
- **Un (1) milliard de FCFA** pour financer les études de réhabilitation des réseaux d'eau et d'électricité de Pointe-Noire. L'objectif est d'améliorer de la déserte en eau potable et en électricité des populations;
- **Un (1) milliard de FCFA** pour la poursuite du processus de construction de forages ou de fontaines publiques dans les villages pour améliorer l'accès à l'eau potable des populations rurales dans les communautés de base (soit environ 140 villages pour un coût par unité de 7 millions de FCFA) ;
- **Deux (2) milliards de FCFA** pour la réhabilitation et l'équipement des écoles primaires de Pointe-Noire. En complément des actions dans ce domaine couvertes par le projet PREBASE à l'intérieur du pays, l'objectif visé est l'amélioration du taux et des conditions de scolarisation des enfants dans les cités urbaines ;
- **Quatre (4) milliards de FCFA** pour la réhabilitation des routes rurales et des pistes agricoles. L'objectif est de renforcer les conditions d'approvisionnement en aliments du pays tout en permettant aux communautés rurales d'augmenter leurs revenus.
- **Deux (2) milliards de FCFA** pour la poursuite de la réhabilitation et de la fourniture du petit équipement des centres de santé de base. Cette action vise à compléter le programme sectoriel dans le domaine de la santé pour renforcer les travaux d'amélioration des conditions sanitaires notamment dans l'arrière-pays.

Fait à Brazzaville, **14 JAN. 2009**

Le Président du Comité  
de Gestion des Fonds PPTTE,

